



E.A.T.A.

ASSOCIATION EUROPEENNE D'ANALYSE TRANSACTIONNELLE

PROCEDURES POUR L'EXAMEN ORAL CTA

Les candidats sont tenus d'assister à la réunion d'information pour les candidats, qui se tient habituellement sur le lieu de l'examen la veille de celui-ci. Assister à cette réunion est essentiel. Si vous ne vous y présentez pas, vous pourriez ne pas pouvoir passer votre examen, en fonction de la décision du Superviseur Local des Examens.

Les candidats doivent se présenter à cette réunion avec les documents suivants :

1. Un exemplaire du Certificat d'inscription à l'examen oral CTA.(12.7.4)
2. Un exemplaire de leur examen écrit (dans leur langue). Avec leur nom clairement indiqué sur la couverture. Ces deux documents doivent être remis au Superviseur de l'Examen.
3. Quatre exemplaires des documents suivants :
 - L'évaluation de votre examen écrit (si vous avez été différé par un lecteur et réussi par un autre, les deux évaluations doivent être présentées ;
 - La lettre personnelle de recommandation de votre Superviseur Principal ;
 - Votre CV (curriculum vitae) ;
 - Votre « journal de bord » (« log ») reprenant l'ensemble de votre expérience de formation, de supervision et de travail ;
 - Votre contrat de formation CTA et les documents relatifs à toute dérogation, élargissement de ce contrat ou autres modifications qui ont pu vous être accordées.

Ces documents doivent être présentés dans quatre dossiers, de manière à pouvoir être facilement consultés par chacun des quatre membres du jury d'examen. Ils doivent être remis au Superviseur local des Examens, qui peut les exiger à la réunion d'information des candidats afin que les membres du jury puissent les parcourir avant l'examen.

Les dossiers ne peuvent pas être enlevés du bureau des examens avant l'examen lui-même.

4. Pour l'examen oral lui-même, ayez avec vous :
 - Trois segments (audio ou vidéo) d'enregistrements de votre travail, dont chacun doit avoir une longueur d'environ cinq minutes. Les bandes enregistrées ne peuvent pas avoir été modifiées. Un de ces segments doit être du travail en groupe ou avec un couple ou une famille. Si vous appartenez aux champs conseil ou psychothérapie, un autre doit être du travail individuel. Un de ces segments peut concerner le client présenté dans l'étude de cas de votre examen écrit, mais ceci n'est pas une obligation. Veillez à ce que vos bandes enregistrées soient positionnées et prêtes à être écoutées.
 - Chaque segment de bande enregistrée doit être accompagné d'une transcription mot à mot en quatre exemplaires et si nécessaire, de quatre exemplaires de leur traduction en anglais ou dans la langue des examens. Il est requis que, dans ce cas, les traductions soient en regard du texte original, de sorte que les examinateurs puissent suivre le son et lire la traduction simultanément. Ces transcriptions peuvent être accompagnées d'un matériel de soutien approprié, par exemple un diagramme des sièges, une description du travail que vous allez faire entendre, etc...
 - Il est de votre responsabilité d'apporter le matériel nécessaire pour faire entendre vos bandes enregistrées, ainsi que l'équipement électrique nécessaire soit piles et recharges, soit les éléments indispensables compte tenu de l'installation locale : cordons adéquats, éventuellement adaptateur pour les prises électriques, etc...
 - Apportez un deuxième enregistreur audio pour enregistrer votre examen.
5. Traduction : Si vous présentez votre examen oral dans un lieu où les jurys ne siègent pas dans votre langue, vous pouvez avoir besoin d'amener avec vous un traducteur ou une traductrice. Vous pouvez présupposer que, dans toute session d'examen organisée par l'EATA, il sera possible de constituer un jury anglophone. Si l'examen est organisé par une association nationale ou locale d'AT, par exemple la D.G.T.A.* ? vous pouvez vérifier avec le Superviseur local de l'examen s'il y aura un jury anglophone disponible. Vous pouvez aussi vérifier avec votre coordinateur des examens en langue française s'il y aura des jurys dans la « langue de travail » de la session d'examen.

*D.G.T.A. « Deutsche Gesellschaft für Transaktionsanalyse » Association allemande d'AT.

N.B. : si les documents repris sous le point 3 ci-dessus ne sont pas en anglais, vous devez en fournir une traduction anglaise en quatre exemplaires en anglais, ou dans la langue de l'examen si celle-ci n'est pas l'anglais.